

Appel de cotisation

1992-2022

LE FABULEUX DESTIN D'AMTM



Grâce à votre soutien, AMTM a mené sa mission pendant ces trente dernières années pour le bonheur, la santé et le bien être des personnes défavorisées au Népal et en Inde.

Nous vous espérons près de nous pour continuer l'aventure.

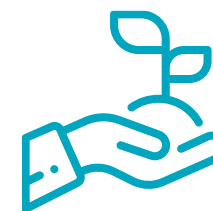
En adhérant vous devenez membre d'AMTM



Médical



Développement



Parrainages



En 30 ans, AMTM a soutenu 19 sites au Népal et 9 en Inde, a assuré 22 000 suivis de parrainages et a prodigué plus de 40 000 consultations médicales. AMTM a notamment construit un hôpital, une nonnerie, des cuisines, des sanitaires, créé une Maison AMTM à Katmandou avec son équipe locale. Tout ceci a été possible grâce à vous.

En adhérant vous soutenez nos actions mais vous donnez aussi à AMTM une légitimité auprès des organismes publics et privés, et vous serez convié à notre Assemblée Générale.

3 formules à votre choix

- Cotisation **annuelle exceptionnelle 30 ans à 300 €**
- Cotisation annuelle (minimum) de 40 €
- Cotisation pérenne Club à 25 € par mois

En 2022, soyez des nôtres et construisons le futur d'AMTM ensemble !

Nathalie Jauffret
Présidente

OUI, j'adhère à AMTM en 2022 et je règle ma cotisation :

- En envoyant un chèque** à l'ordre d'AMTM et en renseignant les informations ci-dessous.
- 300 €
 40 €

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____

Code Postal _____ Ville Pays _____
Tél _____ E-mail : _____

- Par un don en ligne sécurisé** sur www.amtm.org (PAYPAL disponible) en cochant la case :
- Cotisation annuelle de 40 € (minimum)
 Cotisation annuelle exceptionnelle « 30 ans » de 300 €



- Par prélèvement automatique** en remplissant le formulaire d'autorisation de prélèvement SEPA joint à ce bulletin, et en nous le retournant accompagné d'un RIB. Choisissez d'être prélevé annuellement des 40 € de cotisation, ou de rejoindre le Club AMTM et d'être prélevé tous les mois de 25 €.

Les cotisations, comme les dons, sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66% dans la limite des 20% de votre revenu imposable : ainsi une cotisation de 40 € ne vous coûte au final que 13,60 €, ou 102 € seulement pour une cotisation exceptionnelle de 300 €.